



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060016

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

CONTRAT 8776
N/REF : 8/06/2025 0H49 C:001800 I:01114
V/REF : Contrat N°008776 du 26/04/2012

**SDC 'Triangle d'Or Bât D'
C/O REGIE GINDRE S.A.S
3 GDE RUE DE LA CROIX-ROUSSE
BP 4361
69004 LYON**

V/REF.IMM. 3125
IMMEUBLE : TRIANGLE D'OR BAT D
4 RUE COSTE
69300 CALUIRE ET CUIRE

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 4 - LOCAL POUBELLES ET CONTAINERS
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. B. GINDRE

NETTOYAGE ET DESINFECTION DE 1 LOCAL VIDE-ORDURES ET 5 CONTAINERS DE
240 LITRES.

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \text{--- ICHTrev-TS1' ---})$$

ICHTrev-TS1

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 133,80

Indice ICHTrev-TS1	Mois de l'indice de base	: 01/2012	Valeur : 109,4
	Mois de l'indice de révision	: 12/2024	Valeur : 142,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5060016

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 5 Containers/local stockage	2/AN	168,45	168,45
TOTAL H.T.				168,45
T.V.A. a 10,00%				16,84
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>185,29</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.